

INFORMATIONS PRATIQUES

L'accueil

Fonctionnement :

- ⌚ L'accueil est ouvert de 7h à 18h45, l'accueil a la demi-journée le matin jusque 13h30 Et l'après-midi à partir de 12h,
- ⌚ Le créneau d'accueil est : le matin de 7h à 9h et le soir de 17h à 18h45
- ⌚ Les créneaux d'activités sont de 9h à 17h avec un temps de restauration de 12h à 13h.

Côté pratique :

- ☞ Marquer (au stylo) les vêtements de vos enfants.
- ☞ Mettre chaque jour un vêtement de pluie et un change si nécessaire.

Documents à fournir :

- ☞ Fiche de renseignements remplie, datée et signée
- ☞ Fiche sanitaire
- ☞ Fiche d'autorisation
- ☞ Assurance extra-scolaire 18/19

Inscriptions

Tarifs applicables pour une demi-journée avec repas, à partir du 6 Septembre 2017 :

Enfants de la commune ou hors-commune.

	Inf à 512	Entre 512 et 695	Entre 696 et 884	Entre 885 et 1137	Sup à 1137
Demi-journée avec repas (matin ou après-midi)	5 €	6€	8,50€	9,50€	10,50 €
Journée	7€	9€	11€	12€	14€

Une tarification modulée en fonction des ressources de la famille et du quotient familial Caf (revenus + prestations familiales divisé par le nombre de parts au foyer) est mise en place.

Pour pouvoir bénéficier du tarif correspondant à sa situation, il faut fournir les renseignements nécessaires (N° allocataire Caf ou Msa, autorisation consultation quotient Caf à l'agent de la Mairie habilité pour la Caf).

En cas de non communication des renseignements demandés, le tarif le plus élevé sera pratiqué.

LES INSCRIPTIONS SONT A REMETTRE :

A Sabrina BRIAND à la Garderie

13 Bis Lotissement des Champs d'Oiseaux
22350 PLUMAUDAN

A la Mairie

1 Rue Cassiopée
22350 PLUMAUDAN

Inscription obligatoire avant le vendredi midi.

- ➔ Après la clôture de l'accueil de loisirs, vous recevrez une facture. Toutes les journées et demi-journées prévues seront facturées (sauf maladie, sur présentation d'un certificat médical).
Le règlement sera à effectuer auprès du Secrétariat de Mairie.
- ➔ Certains Comités d'Entreprises peuvent participer au frais de séjour en ALSH. Renseignez vous !
- ➔ Les règlements par chèques vacances et CESU sont acceptés.
- ➔ Les frais de séjour en ALSH des enfants de moins de 7 ans ouvrent droit à une déduction fiscale.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'ALSH sont disponibles à l'accueil et à la Mairie.

N'hésitez pas à les demander!

Vous pouvez consulter le programme et télécharger la fiche d'inscription sur le site de la Commune de Plumaudan :

www.plumaudan.fr